POLYNESIE FRANCAISE
Subdivision des Iles du Vent

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté –Égalité- Fraternité

Vairao le, 03 Mai 2022

PROCES VERBAL

Le Maire de la Commune de Taiarapu Ouest, à convoqué les membres du conseil municipal à une réunion du conseil municipal à la Mairie de Vairao, **le Lundi 09 Mai 2022 à 9h.**

Ordre du jour :

1) **Approbation des délibérations.**
2) **Questions diverses.**

1) Approbation des délibérations

I- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Délibération N°20/2022/CTO :Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats du budget principal au titre de l'exercice 2021.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr MATI Arthur, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, approuvé par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		151 430 861		303 260 556	-	454 691 417
Part affectée à l'inv.						
Opération de l'exercice	830 017 432	721 738 763	224 665 052	138 822 376	1 054 682 484	860 561 139
TOTAUX	830 017 432	873 169 624	224 665 052	442 082 932	1 054 682 484	1 315 252 556
Résultats de clôture	**43 152 192**		**217 417 880**		**260 570 072**	

Solde d'exécution de l'exercice {	Déficit	
	Excédent	217 417 880
Restes à réaliser en dépenses :		154 221 025
Restes à réaliser en recettes :		112 405 422
Besoin-excédent(2) total de financement :		175 602 277

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

5- décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
	au compte 1068 (recette d'investissement)
43 152 192	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Iney rappelle le contexte budgétaire et l'organisation de la réunion. Elle rappelle que le comptable public fera en premier lieu sa présentation relative au compte de gestion des trois budgets de la commune concernant l'exercice 2021.

Jean-Louis fait état des crédits consommés en dépenses traduit par le montant total mandatés en section de fonctionnement et d'investissement. Il informe les élus qu'un effort a été réalisé en termes d'investissement sur l'année 2021. De plus, il rappelle qu'un excédent de fonctionnement est reporté pour un montant total de 43.152.192 xpf

Iney procède au vote de la délibération. Celle-ci est votée à l'unanimité

Délibération N° 21/2022/CTO : Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2021.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr MATI Arthur, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, approuvé par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	66 386 552		58 468 794		124 855 346	-
Part affectée à l'inv.						
Opération de l'exercice	23 132 652	69 855 401	8 865 102	53 844 181	31 997 754	123 699 582
TOTAUX	89 519 204	69 855 401	67 333 896	53 844 181	156 853 100	123 699 582
Résultats de clôture	**-19 663 803**		**-13 489 715**		**-33 153 518**	

Solde d'exécution de l'exercice {	Déficit	13 489 715	
	Excédent		
Restes à réaliser en dépenses :		13 599 333	
Restes à réaliser en recettes :		22 500 000	
Besoin-excédent(2) total de financement :		8 900 667	

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

5- décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement	19 663 803	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
		au compte 1068 (recette d'investissement)
		au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à iney de présenter la délibération.

Iney présente les résultats du compte administratif.

Jean Louis confirme la concordance avec le compte de gestion pour le BA Eau. Cependant, un effort au niveau de l'équilibre budgétaire afin de le rendre autonome est indispensable. Plusieurs leviers ont été évoqués, comme la révision tarifaire, la mise en place de compteurs, etc…

Jean Louis fait état du déficit en section de fonctionnement et présente les ratios calculés sur les éléments du compte de gestion.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N° 22/2022/CTO :Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats du budget annexe des ordures ménagères au titre de l'exercice 2021.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr MATI Arthur, délibérant sur le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, approuvé par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	12 478 059		6 498 222		18 976 281	-
Part affectée à l'inv.						
Opération de l'exercice	15 955 537	24 180 023	2 749 300	7 000 000	18 704 837	31 180 023
TOTAUX	28 433 596	24 180 023	9 247 522	7 000 000	37 681 118	31 180 023
Résultats de clôture	**-4 253 573**		**-2 247 522**		**-6 501 095**	
Solde d'exécution de l'exercice {		Déficit	2 247 522			
		Excédent	-			
Restes à réaliser en dépenses :			4 809 100			
Restes à réaliser en recettes :			7 558 400			
Besoin-excédent(2) total de financement :			2 749 300			

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

5- décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement	4 253 573	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
		au compte 1068 (recette d'investissement)
		au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à iney de présenter la délibération.

Iney présente les résultats du compte administratif.

Jean Louis confirme la concordance avec le compte de gestion pour le BA des déchets. Il rappelle aux élus de l'effort au niveau de l'équilibre budgétaire afin de le rendre autonome est indispensable.

Jean Louis fait état du déficit en section de fonctionnement et présente les ratios calculés sur les éléments du compte de gestion.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

II – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Délibération N° 23/2022/CTO : Approuvant le budget supplémentaire du budget principal de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2022.

Considérant la nécessité de reporter les résultats de l'exercice 2021, ainsi que des aménagements budgétaires et inscriptions de crédits supplémentaires à prévoir dans les deux sections confondues tant en dépenses qu'en recettes au sein du budget principal de la collectivité.

La commission du budget et des finances s'est réunie en date du 25 avril 2022, afin de réajuster, proposer et finaliser le budget supplémentaire de l'exercice 2022. De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du budget supplémentaire 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 48 088 280 (fcp)

DEPENSES : 32 900 000 (fcp)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 250 292 221 (fcp)

DEPENSES : 168 102 741 (fcp)

Le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2022 est en suréquilibre et est arrêté au montant total de **298 380 501 FCP**.

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à iney de présenter la délibération.

Iney présente le budget supplémentaire du budget principal avec les différentes inscriptions budgétaire en tenant compte des résultats du compte administratif de 2021.

Elle évoque qu'il y a des inscriptions supplémentaire et notamment celles des associations pour les subventions de 2022.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

Tavana Ferdinand a souhaité s'abstenir au vote de cette délibération.

La délibération est votée à l'unanimité avec une abstention.

Approuvée à l'unanimité, avec 1 abstention

Délibération N° 24/2022/CTO : Approuvant le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2022.

Considérant la nécessité de reporter les résultats de l'exercice 2021, ainsi que des aménagements budgétaires et inscriptions de crédits supplémentaires à prévoir dans les deux sections confondues tant en dépenses qu'en recettes au sein du budget annexe de l'eau de la collectivité. La commission d'exploitation de l'eau s'est réunie en date du 21 mars 2022, afin de réajuster, proposer et finaliser le budget supplémentaire de l'exercice 2022.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du budget supplémentaire 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 20 000 000(fcp)

DEPENSES : 20 000 000(fcp)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 13 489 715 (fcp)

DEPENSES : 13 489 715 (fcp)

Le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022 est arrêté au montant total de **33 489 715xpf**.

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à iney de présenter la délibération.

Iney présente le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau avec les différentes inscriptions budgétaire en tenant compte des résultats du compte administratif de 2021.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N° 25/2022/CTO :Approuvant le budget supplémentaire du budget annexe des ordures ménagères de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2022.

Considérant la nécessité de reporter les résultats de l'exercice 2021, ainsi que des aménagements budgétaires et inscriptions de crédits supplémentaires à prévoir tant en dépenses qu'en recettes au sein du budget annexe des ordures ménagères de la collectivité. La commission d'exploitation des ordures ménagères s'est réunie en date du 21 mars 2022, afin de réajuster, proposer et finaliser le budget supplémentaire de l'exercice 2022.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du budget supplémentaire 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 4 300 000 (fcp)

DEPENSES : 4 300 000 (fcp)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 2 247 522 (fcp)

DEPENSES : 2 247 522 (fcp)

Le budget supplémentaire du budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2022 est arrêté au montant total de **6 547 522 xpf.**

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à iney de présenter la délibération.

Iney présente le budget supplémentaire du budget annexe des ordures menagères avec les différentes inscriptions budgétaire en tenant compte des résultats du compte administratif de 2021.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N° 26/2022/CTO :Approuvant le transfert de crédits du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022.

Au vu des résultats de l'exercice clos, des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'une délibération relative à un transfert de crédits du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022. Un montant de 13.000.000 fcp est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement.

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à iney de présenter la délibération.

Iney rappelle aux élus les éléments du compte administratif du BA EAU et afin de présenter un budget équilibré il est indispensable de voter une délibération pour une subvention d'équilibre de 13.000.000 xpf provenant du budget principal.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N° 27/2022/CTO :Approuvant la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022.

Au vu du résultat de l'exercice clos, un montant de 13.489.715 fcp est à prévoir afin de réajuster les comptes de la section d'investissement du budget annexe de l'eau. De ce fait, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe de l'eau.

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à Iney de présenter la délibération.

Iney rappelle aux élus les éléments du compte administratif du BA EAU notamment la section d'investissement et afin de présenter un budget équilibré il est indispensable de voter une délibération pour une subvention d'équipement de 13.489.715xpf provenant du budget principal.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N° 28/2022/CTO :Approuvant la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2022.

Au vu du résultat de l'exercice clos, un montant de 2.247.522 fcp est à prévoir afin de réajuster les comptes de la section d'investissement du budget annexe des ordures

ménagères. De ce fait, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe des ordures ménagères.

Approuvée à l'unanimité

DEBAT :

Tavana Arthur procède à la lecture de la délibération. Il demande à Iney de présenter la délibération.

Iney rappelle aux élus les éléments du compte administratif du BA OM et afin de présenter un budget équilibré il est indispensable de voter une délibération pour une subvention d'équilibre de 2.247.522xpf provenant du budget principal.

Tavana Arthur propose aux élus de procéder au vote de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

2) Questions diverses

- **Point sur la rencontre avec l'AFD**
- **Point sur la commune en santé**
- **Point sur les prestataires nautiques**

(Délibérations élaborées par Iney AH-LO, qui se tient à votre disposition pour plus de renseignements et pour une consultation des comptes administratifs et de gestion 2021 ainsi que le budget supplémentaire 2022 de l'ensemble des budgets de la collectivité)